

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_26
Référence Nomenclature n°7.5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Pôle relations citoyennes et attractivité territoriale

Service en charge : Animation sociale et Politique de la Ville

Objet : Convention chantiers éducatifs entre le Département de la Loire, la Commune de Firminy, l'association Sauvegarde 42 et l'association Relais Ondaine pour l'attribution et le versement d'une subvention au titre de l'année 2026

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant que les chantiers éducatifs s'adressent aux jeunes Appelous de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale, professionnelle, scolarisés ou non, que l'objectif principal est d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux non qualifiés et ne relevant pas du secteur concurrentiel, afin de percevoir un salaire pour financer un projet individuel ou collectif ;

Considérant que la présente convention est soumise à l'approbation du conseil municipal du 26 mai 2026, celui-ci est invité à reconnaître son entrée en vigueur anticipée à compter du 25 avril 2026, jusqu'au 31 décembre 2026, dans la continuité des actions engagées pour un pour un nombre total de 222 heures ;

Considérant que la convention de chantiers éducatifs prévoit un coût de mise à disposition de 20.20 € brut par heure soit 4 484 € pour 222 heures, que les chantiers feront l'objet d'un cofinancement du Département de la Loire (50% soit 2 242€) et de la Commune de Firminy (50% soit 2 242 €) ;

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention entre le Département de la Loire représenté par son Président, Monsieur Georges ZIEGLER, la Commune de Firminy, représentée par son Maire, Monsieur Marc PETIT, l'association Sauvegarde 42, représentée par son président, Monsieur Nicolas FAURE et l'association Relais Ondaine représentée par son Président, Monsieur Alain SABOT ;

Considérant que le Département de la Loire s'engage à verser une subvention à l'association intermédiaire Relais Ondaine à hauteur de 2 242 € sur un coût total de 4 484 € pour un volume de 222 heures de chantiers accordés entre le 25 avril 2026 et le 31 décembre 2026 en deux versements : un premier versement de 25% du montant total, soit 1 121 € dès la notification de la présente convention, un second versement correspondant au solde de la subvention sur présentation, au plus tard le 30 novembre 2026, de l'attestation de fin des travaux visée par le technicien - conseil environnement du Département ;

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_26
Référence Nomenclature n°7.5

Considérant que la Commune de Firminy s'engage à verser une subvention à l'association intermédiaire Relais Ondaine à hauteur de 2 242 € sur un coût total de 4 484 € pour un volume de 222 heures de chantiers accordés entre le 25 avril 2026 et le 31 décembre 2026 en deux versements : un premier versement de 25% du montant total soit 1 121 € dès la notification de la présente convention, un second versement correspondant au solde de la subvention sur présentation, au plus tard le 30 novembre 2026, de l'attestation de fin des travaux visée par le technicien - conseil environnement du Département ;

Considérant que l'association intermédiaire Relais Ondaine s'engage à assurer la gestion administrative de l'opération par la mise à disposition des personnes ciblées en application de la circulaire DAS/DGEFP 99-27 du 29 juin 1999 ;

Considérant que la présente convention précise les conditions et les modalités de la mise en œuvre des chantiers éducatifs sur la Commune de Firminy et vu le projet de convention chantier éducatif tel que rapporté en annexe ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention Chantiers Educatifs entre le Département de la Loire, la Commune de Firminy, l'association Sauvegarde 42 et l'association Relais Ondaine, pour l'attribution et le versement d'une subvention au titre de l'année 2026, telle que rapportée en annexe,
- Approuver les conditions et les modalités d'attribution et de versement de la subvention d'un montant total de 2 242 €, correspondant à 50% du montant de la prestation pour l'association Relais Ondaine selon les modalités de versement susmentionnées
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

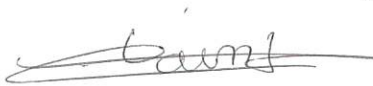
- **APPROUVE** la convention Chantiers Educatifs entre le Département de la Loire, la Commune de Firminy, l'association Sauvegarde 42 et l'association Relais Ondaine pour l'attribution et le versement d'une subvention au titre de l'année 2026,
- **APPROUVE** les conditions et les modalités d'attribution et de versement de la subvention d'un montant total de 2 242 €, correspondant à 50% du montant de la prestation pour l'association Relais Ondaine selon les modalités de versement susmentionnées,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_26
Référence Nomenclature n°7.5

- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 26 mai 2026

La Secrétaire de Séance,



Claire TAING



Le Maire,


Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du ...01/06/2026.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026

**Convention chantiers éducatifs entre le Département de la Loire, la
Commune de Firminy, l'association Sauvegarde 42 et l'association
Relais Ondaine pour l'attribution et le versement d'une subvention au
titre de l'année 2026**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 19 Mai 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 26 Mai 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. MENDES José, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, Mme SEIVE Violaine, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme REYMOND Magali à M. CHARTRON Jean-Paul, M. MONISTROL Sébastien à Mme GOURGAUD Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TAING Claire.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable Service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable Service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	31
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33